

## Communiqué intersyndical

SGPA CGT SNAC FSU SUD CULTURES SOLIDAIRES SNAC FO CFDT CULTURE

### ***Délocalisation du siège de l'Inrap : RGPP, Reims, 2011, plan social,***

***Au cours de son allocution du comité technique paritaire ministériel du 10 octobre, Christine Albanel a annoncé sa décision de délocaliser le siège de l'Inrap à Reims.***

Par ailleurs, dans un exercice dont elle a le secret, elle prétend n'avoir cessé de défendre l'archéologie préventive. Considérant que la délocalisation du siège de l'Inrap avait été envisagée depuis 1991 (? ! ?), elle a considéré qu'il n'y avait pas « *d'obstacle* » à délocaliser le siège de l'établissement.

Toujours selon la ministre, la décision de délocalisation a été rendue possible en tenant compte des critères suivants :

- accessibilité de la ville d'accueil depuis Paris,
- proximité de centres archéologiques,
- bassin d'emploi porteur pour les conjoint(e)s.

Quant aux conséquences sociales, nous la citons : « *les conséquences humaines sont une réalité* ».

Le choix a donc porté sur la ville de Reims et l'ensemble doit être réalisé dans les trois prochaines années, soit en 2011.

La ministre a précisé qu'elle souhaitait que la grande majorité des agents du siège suivent l'Inrap à Reims.

Elle a annoncé la consultation des CTP et CHS ainsi que celle du Conseil d'administration.

En conclusion, elle a listé l'ensemble des mesures d'un plan social (indemnités, primes, allocations, accompagnement individuel) pour les personnels qui souhaiteraient suivre l'établissement ou ne pas suivre.

***Christine Albanel a refusé catégoriquement d'expliquer sa décision et de mesurer l'impact de la délocalisation du siège de l'Inrap***

Tour à tour, les organisations syndicales se sont prononcées contre cette décision qui leur paraît remettre en cause la survie de l'unique établissement public national d'archéologie préventive, et surtout plonge les agents du siège dans une situation personnelle dramatique. Ils ont réitéré leur demande de mesure d'impact de la délocalisation du siège sur l'Inrap et sa place centrale dans le dispositif législatif de l'archéologie préventive mais en vain. Un expert, directeur interrégional de Inrap Nord-Picardie, a lu le courrier de la totalité des directeurs de l'établissement adressé aux trois ministres de tutelle, Christine Albanel, Valérie Pécresse et Eric Woerth, le 23 septembre 2008.

#### ***Filiale II le retour... et précarité pour toujours***

Cette décision est à mettre sur le compte de l'actuelle réforme de l'Etat, dénommée **R**évision **G**énérale des **P**olitiques **P**ubliques. A ce titre, les annonces du 11 juin dernier relatives à l'archéologie préventive ne doivent pas être oubliées. Il s'agit notamment de réduire la subvention de l'Etat aux établissements publics, de filialiser les activités de fouilles (à nouveau d'actualité depuis le 8 octobre 2008), des modifications statutaires relatives au décret du personnel, de la réorganisation territoriale de l'Etat et donc des DRAC-SRA et enfin de démultiplier l'offre concurrentielle en matière de fouilles. Par ailleurs, le ministère a informé les organisations syndicales sur le futur contrat de performance qui liera l'Inrap à l'Etat sans plus de précision mais il ne faut en attendre rien de bon pour l'archéologie et les archéologues.

***Dès à présent, l'intersyndicale appelle à la tenue d'assemblées générales pour déterminer la réponse globale à apporter à cet ensemble de mesures qui ne vise qu'à défaire le service public de l'archéologie préventive.***

***Seule une mobilisation nationale d'envergure les fera reculer.***

***Ne les laissons pas détruire le service public de l'archéologie préventive***